© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Que faire???

Par Profil supprimé Postée le 26/12/2015 16:48

Je me suis separer de mon conjoint il y a plus d1 ans et ns avons une petite ensemble
Il fume du cannabis depuis tres lgt et a de gros exces de violence
G dailleur du quitter le domicile(7j d'ITT) plinte il y a meme eu procedure deloignement
Je suis contrainte de le vour pour ma fille ms g de +en+ peur
Il tape partt ss la moindre contrariete, menace de me tuer, de se suicider
Il dit su'il est comsa a cause de moi
Il peut etre calme et ds les 2s qui suive devenir un tiran
Il refuse de voir qq1 car il dit ne pas avour de pb
Peut on l'obliger a se soigner?
Quels st les meusures?
Je ne veut pas qu'il fasse 1betise je me sens responsable alors sue j ni suis pour rien, je men rend malade
Il me tel 20fois par jour, minsulte se defoul verbalmen qd il est contrarier et enkor plus qd il ne peut fumer
Quelles solutions?

Mise en ligne le 28/12/2015

Bonjour,

Nous comprenons la situation difficile dans laquelle vous vous trouvez. Vous vous êtes séparée de votre conjoint et une procédure d'éloignement est engagée pour vous protéger vous et votre fille de ses violences. C'est une bonne chose car effectivement vous n'y êtes pour rien et vous n'êtes pas responsable de son mal être qui le pousse à être violent.

ll nous semble nécessaire de garder vos distances comme vous le faites déjà pour ne pas vous " rendre malade " et ne pas vous épuiser à chercher des solutions tant que celui ci n'est pas prêt à se soigner. Il en va de votre équilibre psychologique et moral.

Il vous appelle 20 fois par jour, pourquoi ne pas changer de numéro de téléphone ?

Votre ex conjoint est en colère. Cette violence en lui est très certainement en lien avec des souffrances ou difficultés personnelles liées à son passé. Il aurait besoin d'une aide psychologique mais apparemment il n'est pas prêt à cela. Cette décision de se soigner lui appartient et vous ne pourrez rien faire tant qu'il ne sera pas prêt.

Les violences psychologiques tout comme les violences physiques sont punies par la loi. Vous ne devez pas hésiter à appeler la police ou les urgences si il recommencait à vous menacer.

Sa dépendance au cannabis exprime son mal-être qu’il n’arrive pas à surmonter autrement pour l'instant, c'est une facon de se calmer. En effet le cannabis est souvent utilisé comme un calmant, mais il peut aussi amplifier un mal être déjà existant. Le cannabis ne peut en aucun cas expliquer toute la violence qui est en lui.

Vous décrivez son comportement encore plus violent lorsqu'il est confronté à l'absence du produit. Cette agressivité est souvent le signe d'une dépendance. Il est très difficile d'apaiser une personne en état de manque.

Cet homme refuse toute aide, il peut être considéré comme étant dangereux pour vous même, et n'étant pas dans un état lui permettant d'accepter ou de demander des soins, il peut éventuellement être possible de l'hospitaliser contre son gré, après avis d'un médecin, qui peut être son généraliste.

Cette démarche s'appelle l'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT), et s'effectue en service de psychiatrie. Cette mesure d'hospitalisation vise à venir répondre à une situation d'urgence, elle peut durer de quelques jours à plusieurs mois.

Cette mesure d'HDT existe pour la maladie mentale et pour protéger une personne d'elle même, mais aussi dans les situations comme la vôtre où une personne met en danger la vie d'autrui. Ce n'est pas une mesure de soin proprement dite. Il sera sevré et ne pourra plus consommer le temps de l'hospitalisation mais cela ne résoudra pas pour autant son problème de dépendance et il risque fort de reconsommer à sa sortie. Cette prise en charge ne vient pas soigner la personne d'un mal être, car cela prend du temps. La personne concernée doit être consentente pour mettre en oeuvre un travail thérapeutique sur le plan psychologique.

L'aide que vous pouvez lui apporter est uniquement dans le dialogue mais apparemment il ne vous écoute pas. Il serait peut être utile de vous rapprocher d'une équipe de professionnels dans une structure de soins, appelée Centre d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dans laquelle vous pourriez consulter gratuitement et de façon confidentielle des professionnels, médecin addictologue, psychologue...

Ces centres accueillent l'entourage, vous ou lui même lorsqu'il sera prêt. Cela vous permettrait d'être conseillée, et vous aiderait aussi à trouver la bonne distance dans le soutien que vous pouvez lui apporter. Vous trouverez une adresse sur le site de Drogues Info Service à la rubrique " adresses utiles ", vous trouverez le lien en bas de page.

Sachez que vous pouvez nous contacter par téléphone au 0980.980.930, tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et non surtaxé d'un poste fixe ou d'un mobile) ou par chat via notre site. Cette démarche peut être une aide, un soutien afin de vous épauler mais aussi au cas où l'orientation ne vous convenait pas.

Prenez soin de vous.

Adresses utiles